

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 5, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Madame la Ministre de l'Environnement (arrêté N° **1/2018/0354** du **1^{er} août 2019**) a délivré l'autorisation à **ASSURIMMO SARL** pour l'exploitation d'un complexe commercial, route de Luxembourg 235-253 à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **7 août 2019** au **17 septembre 2019**

Bettembourg, le 2 août 2019

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre